



Pamiers, le 19 juin 2008

Aux administrateurs de la MJC de Pamiers  
Aux salariés de la MJC de Pamiers  
Aux animateurs de la MJC de Pamiers

Nous venons d'apprendre par les services de la Préfecture de l'Ariège, chose qui a été confirmée par les services techniques de la Mairie de Pamiers à l'exclusion de toute autre personne, qu'une procédure de fermeture administrative de la MJC est programmée pour le 1<sup>er</sup> août 2008, pour raisons de sécurité.

La décision de la Préfecture est fondée et repose sur plusieurs rapports de sécurité qui s'échelonnent sur plus de 4 ans. Nous savons tous dans quelles conditions nous travaillons et comment nous recevons nos adhérents.

Par ailleurs, la Mairie de Pamiers, propriétaire des lieux, s'est engagée lors de notre Assemblée Générale de mars 2008 sur un calendrier de solutions en termes de bâtiment :

- 2008 : recherche d'un lieu adapté pour transférer la MJC
- 2009 : montage du dossier et lancement de l'appel d'offre
- 2010 : travaux de réalisation
- 2011 : déménagement de la MJC dans ses nouveaux locaux

Cela semble réalisable et c'est une bonne procédure pour demander à la Préfecture de surseoir à sa décision, si les engagements sont tenus.

La condition première et essentielle est qu'un lieu soit choisi et qu'une décision soit prise dans les plus brefs délais.

La MJC a déjà proposé différentes solutions.

Tout le monde comprend bien qu'en termes d'emplois et d'activités culturelles sur Pamiers, les décisions prises seront lourdes de conséquences, suivant la formule choisie.

Aussi je propose aux administrateurs, aux salariés et aux animateurs que nous nous retrouvions le jeudi 26 juin à 17 h 30 à la MJC pour discuter de la situation et de ce qu'il convient de faire par la suite, dans l'immédiat et pour la rentrée 2009 – 2010.

Un conseil d'administration a lieu le jeudi 3 juillet, il nous importe d'avoir vos avis et vos suggestions pour mener à bien nos travaux et prendre les meilleures dispositions possibles.

Dominique Mourlane  
Président de la MJC de Pamiers